



COUR SUPÉRIEURE DISTRICTS DE GATINEAU, PONTIAC ET LABELLE

Le 9 février 2022

COMMUNIQUÉ CONCERNANT LES ACTIVITÉS JUDICIAIRES

Je désire vous informer qu'à la lumière d'une légère amélioration de la situation sanitaire, certains assouplissements s'appliqueront à compter du 14 février 2022 dans le cadre des activités de la Cour supérieure pour les districts de Gatineau, Pontiac et Labelle.

Les séances de pratique civile et familiale continueront de se tenir en mode virtuel.

Pour les auditions au fond en matières civile et familiale et en pratique contestée, les parties et les avocats seront autorisés à participer à l'audience en mode présentiel, alors que les témoins devront témoigner en mode virtuel, à moins que les circonstances ne s'y prêtent pas. Pour l'instant, le port du masque demeurera obligatoire en salle d'audience, sous réserve de la discrétion du juge qui préside l'audience de permettre qu'un témoin retire son masque lors de son témoignage.

Les audiences fixées en matières criminelle et pénale continueront de se tenir en mode virtuel à moins que les parties obtiennent une autorisation spécifique de la juge Catherine Mandeville pour les tenir selon un mode différent.

Enfin, les conférences de règlement à l'amiable continueront de se tenir en mode virtuel, à moins que les parties obtiennent une autorisation spécifique du juge qui préside la CRA pour la tenir en présentiel.

A handwritten signature in cursive script that reads 'Marie-Josée Bédard'.

Marie-Josée Bédard

Juge coordonnatrice, Cour supérieure
Districts de Gatineau, Pontiac et Labelle